

Faculté de médecine



MOTR2CE Certificat en réhabilitation motrice des malades mentaux et des handicapés mentaux



Gestion du programme

IEPR Institut d'éducation physique et réadaptation

Responsable académique : Patrick Willems

Contact : Secrétariat de l'Institut d'éducation physique et de réadaptation

Tél. 010474418

Conditions d'admission

Ce programme est accessible aux porteurs du diplôme de licencié en kinésithérapie et réadaptation.

Contenu du programme

Il comporte une double orientation :

- une orientation de réhabilitation pour les malades mentaux ;
- une orientation motrice pour les handicapés mentaux.

Selon l'option prise, l'étudiant effectuera un *stage de six mois* répartis en deux fois trois mois dans deux endroits de stage agréés par la commission chargée d'octroyer le certificat de spécialisation.

Évaluation

L'étudiant devra défendre oralement devant cette commission un travail original sur son stage.